

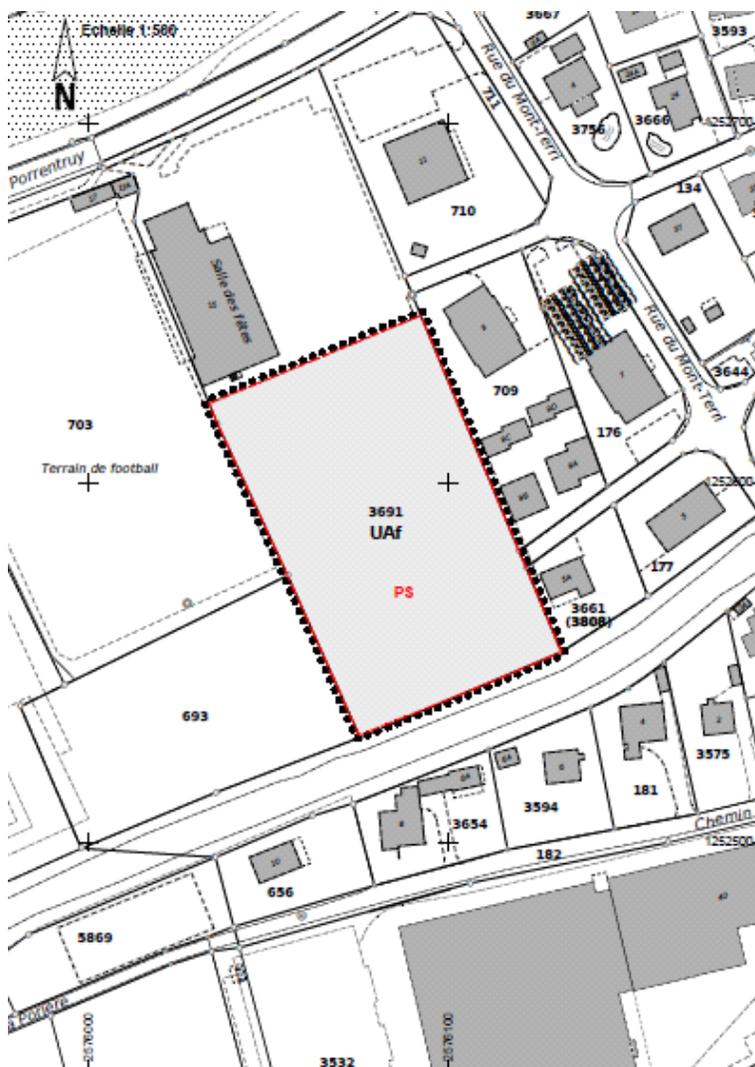


Informations des autorités communales à la population du village d'Alle

PROJET D'UNE INFRASTRUCTURE D'ACCUEIL ET DE SOINS POUR PERSONNES ÂGÉES

La Commune a été approchée par une Société pour implanter sur son territoire une infrastructure d'accueil et de soins pour personnes âgées.

La portion méridionale de la parcelle communale 3691, route de Porrentruy, a été proposée. Cet emplacement convient à la Société promotrice ; il se situe au sud de la salle des fêtes, respectivement du parking « Place Roger Schaffter »).



Le projet consiste à créer un centre de jour et de nuit, des appartements (une quarantaine au minimum) et un centre de court-séjour. En vue de la concrétisation de ce projet, une modification du plan de zones et du règlement communal sur les constructions s'impose.

La parcelle 3691 est en effet affectée à la zone d'utilité publique UAd, secteur occupé par le centre sportif, les halles des fêtes.

Un sous-secteur (Uaf) doit être créé pour un établissement d'accueil des personnes âgées.

Cette modification de l'aménagement local devra être déposée publiquement durant 30 jours, et ensuite approuvée par l'assemblée communale.

Auparavant, selon la procédure d'information et participation (art. 43 de la loi cantonale sur les constructions et l'aménagement du territoire), la commune doit fournir à la population une information complète au sujet des plans, des objectifs et du déroulement des travaux d'aménagement. Chacun aura la faculté d'émettre des observations et des propositions motivées ; celles-ci seront consignées dans un rapport et portées à la connaissance des autorités chargées de la décision et de l'approbation.

Chacun-e dispose de la possibilité de donner son avis.

Le cas échéant, nous vous invitons à le transmettre par écrit au secrétariat communal, dans les 15 jours dès réception du présent tout-ménage.

=====

Nous vous remercions de votre attention.

CONSEIL COMMUNAL / ALLE